

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2019

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - (N° 2283)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 68

présenté par
M. Pradié

ARTICLE 6

Après le mot :

« mots : « »,

insérer les mots :

« ou commis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.